



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCAATION 29 septembre 2022 L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Communautaire, 4 rue Elie Maurette, en séance publique, sous la présidence de Madame DUMOULIN Stéphanie, Maire.

DATE DE MISE EN LIGNE Étaient présents : Mme DUMOULIN Stéphanie, M. CARDON Hervé, Mme BRUNEL Julie, M. LACOMBE Jean-Pierre, Mme NICOLLE Isabelle, M. ANDREVON François, M. FARIZY Jean, Mme DEBAUMARCHEY Martine, M. JOLIVET Rolland, Mme TROUILLET Marie-Claire, Mme MICHEL Cécile, Mme BURNICHON Nicole, M. VERCHERE Jean-René, Mme DOUBLET Edith, M. LABROSSE Roland, M. TUAL Gilles, M. DADOLLE Guy, M. VENTURUZZO Christian.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 26
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 25

Représentés ayant donné pouvoir :

Mme MARTELIN Cécile, (pouvoir donné à M. LACOMBE Jean-Pierre), M. JOYET Florent (pouvoir donné à Mme DUMOULIN Stéphanie), Mme THEVENET Marion (pouvoir donné à Mme BRUNEL Julie), M. BELUZE Marcel (pouvoir donné à Mme TROUILLET Marie-Claire), M. LABROSSE Charles (pouvoir donné à M. LABROSSE Roland), M. BALLIGAND Cédric (pouvoir donné à Mme DEBAUMARCHEY Martine), Mme GARDON MORIN Séverine (pouvoir donné à M. TUAL Gilles).

Excusée : Mme MAINGUE Sandrine.

Formant la majorité des membres en exercice :

Monsieur ANDREVON François est désigné Secrétaire de séance.

Objet : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire explique que le Service de Gestion Comptable Charolais-Brionnais n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après :

Compte	Montants présentés
6541	246,15 €
6542	2 354,84 €
Total	2 600,99 €

Le comptable demande en conséquence l'admission en non-valeurs des titres.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-préfecture le
LE MAIRE.

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
Pour copie conforme,

LE MAIRE, Stéphanie DUMOULIN,

LE SECRETAIRE, François ANDREVON

